

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives

Juin 2022

1. Résumé

La Banque Neuflize OBC et l'ensemble du groupe ABN AMRO sont attachés de longue date à intégrer la finance durable comme un des piliers de leur stratégie d'investissement.

Outre la prise en compte du risque de durabilité dans nos processus d'investissement (conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), nous nous engageons également à définir des politiques nous permettant d'évaluer les incidences négatives réelles ou potentielles de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le cadre de notre gestion de portefeuille et de nos conseils en investissement ou en assurance.

Notre démarche s'appuie sur les politiques définies par le groupe ABN AMRO et notamment sur les éléments suivants :

- ▶ Une stratégie d'investissement qui intègre obligatoirement certaines caractéristiques ESG (exclusion de certains secteurs et valeurs financières incompatibles avec notre politique d'investissement)
- ▶ Des produits d'investissements qui intègrent, pour certains, une sélection des titres vifs et d'OPC en portefeuille sur la base de leur performance ESG (en parallèle de l'évaluation des critères financiers)
- ▶ Une politique d'engagement qui vise un dialogue dans la durée sur les thématiques ESG auprès des sociétés émettrices des titres sur lesquels nous investissons, souhaitons investir ou recommandons d'investir,

Conformément au cadre de la politique de risque en matière de durabilité et aux normes internationales, les principaux impacts négatifs suivants sont pris en compte :

- ▶ les violations du Pacte mondial des Nations unies ;
- ▶ les controverses ;
- ▶ les émissions carbone comme indicateur du changement climatique.

L'engagement est utilisé au sein du groupe ABN AMRO pour encourager les entreprises émettrices à améliorer leur stratégie commerciale et leurs performances, y compris au niveau des enjeux ESG.

2. Description des politiques permettant d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité

2-1 Cadre de gestion des risques en matière de durabilité

La Banque Neuflize OBC propose une large gamme de produits et de solutions d'investissement, y compris la gestion de portefeuille et le conseil sur les produits et solutions d'investissement. Le [Résumé de notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement](#) définit le processus continu de sélection, d'évaluation, et de surveillance des risques en matière de durabilité.

Les investissements potentiels sont tout d'abord comparés à plusieurs listes d'exclusion. Si l'investissement n'est pas exclu, la Banque Neuflize OBC attribue ensuite un indicateur de durabilité à l'entreprise sur la base de l'évaluation du risque en matière de durabilité réalisée par des fournisseurs de données externes. Cette évaluation externe comprend l'exposition de l'entreprise au risque en matière de durabilité et la manière dont une entreprise gère ce risque. Elle examine également si une entreprise est impliquée dans des controverses liées à la durabilité ou dont la violation des 10 principes du [Pacte mondial des Nations unies](#). La performance de

durabilité d'une entreprise est surveillée et, en cas de violation du Pacte mondial des Nations unies, l'entreprise est exclue de la gamme de produits et de solutions d'investissement de la Banque Neuflize OBC.

La Banque Neuflize OBC applique ce processus à l'ensemble de sa gestion de portefeuille et à ses conseils sur les produits et solutions d'investissement. Des critères supplémentaires peuvent s'appliquer à des produits ou solutions spécifiques en fonction de la stratégie d'investissement. Pour plus d'informations, voir les informations concernant nos offres de produits et services sur le site internet de la Banque.

La Banque Neuflize OBC met en œuvre le Résumé de la politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement et ses politiques sous-jacentes conformément au modèle des trois lignes de défense de la banque. Cette approche garantit que la gestion des risques en matière de durabilité repose sur une base solide au sein de l'organisation, en répartissant les responsabilités de gestion des risques entre les différents rôles de la banque.

Nous comprenons que nos décisions et nos conseils en matière d'investissement peuvent être liés à des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité désignent les enjeux environnementaux, sociaux et liés aux employés, le respect des droits de l'homme et les aspects liés à la lutte anti-corruption. Afin d'atténuer ces effets négatifs, les principaux impacts négatifs suivants sont pris en compte pour la gestion de portefeuille et les services de conseil :

- ▶ Violations du Pacte mondial des Nations unies
- ▶ Controverses
- ▶ Les émissions carbone comme indicateur du changement climatique

2-2 Violations du Pacte mondial des Nations unies

Nous faisons appel au fournisseur de données Sustainalytics pour évaluer les entreprises de l'univers d'investissement par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies. Sustainalytics évalue si une entreprise viole ou non un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies, en attribuant l'un des trois statuts suivants : Non conforme, Liste d'attente ou Conforme. Sustainalytics attribue ce statut sur la base de recherches approfondies et selon ses propres analyses. D'autres fournisseurs de données peuvent toutefois attribuer un statut différent.

Les principes du Pacte mondial des Nations unies sont liés aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et peuvent donc être liés aux facteurs de durabilité. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont les suivants :

Droits de l'Homme

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Les principes ci-dessus proviennent de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), de la [Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#), de la [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#) et de la [Convention des Nations unies contre la corruption](#).

Un investissement dans une entreprise qui viole le Pacte mondial des Nations unies a un effet négatif sur les facteurs de durabilité. La Banque Neulize OBC a donc choisi de n'investir dans aucune entreprise ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations unies.

2-3 Controverses

La Banque Neulize OBC fait également appel à Sustainalytics pour identifier les entreprises impliquées dans des incidents ayant un impact négatif sur les parties prenantes, l'environnement ou les activités de l'entreprise. En cas d'incident, Sustainalytics en évaluera la gravité en utilisant l'échelle présentée ci-dessous:

- ▶ Catégorie 5 (violation grave) : l'événement a un impact significatif sur l'environnement et la société présentant de graves risques pour l'entreprise. Cette catégorie représente le comportement d'entreprise le plus flagrant. Ces entreprises sont complices de violation des droits fondamentaux de l'homme, de formes les plus graves de travail des enfants ou de travail forcé, de formes sérieuses de corruption ou de fraude, ou des crimes les plus graves contre l'environnement.
- ▶ Catégorie 4 (violation importante) : l'événement a un impact important sur l'environnement et la société, présentant des risques importants pour l'entreprise. Cette catégorie reflète souvent des problèmes structurels dans l'entreprise.
- ▶ Catégorie 3 (violation significative) : l'événement a un impact significatif sur l'environnement et la société présentant des risques modérés pour l'entreprise.
- ▶ Catégorie 2 (impact modéré) : l'événement a un impact modéré sur l'environnement et la société présentant des risques minimales pour l'entreprise.
- ▶ Catégorie 1 (faible impact) : l'événement a un faible impact sur l'environnement et la société présentant des risques négligeables pour l'entreprise.

Sustainalytics attribue la catégorie sur la base de recherches approfondies et selon ses propres analyses. D'autres fournisseurs de données peuvent toutefois avoir une vision et une catégorisation différentes des incidents.

La Banque Neulize OBC exclut à minima de ses activités de gestion de portefeuille et de conseils en investissement ou en assurance toute entreprise notée en catégorie 5.

2-4 Émissions carbone

La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est directement liée à la température moyenne mondiale. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle est à l'origine du réchauffement climatique qui affecte aujourd'hui toutes les régions du monde. Dans certaines régions, les conditions météorologiques extrêmes et les précipitations sont de plus en plus fréquentes, tandis que d'autres connaissent des vagues de chaleur et des sécheresses extrêmes. Ces événements devraient s'intensifier au cours des prochaines décennies. La Banque Neulize OBC utilise les données du groupe d'entreprises Institutional Shareholder Services (ISS-oekom) pour surveiller les émissions carbone de son portefeuille, en tant qu'indicateur du

changement climatique. ISS-oekom utilisera des données auto-déclarées si elles sont disponibles. ISS-oekom a mis au point une méthodologie sophistiquée pour évaluer les émissions carbone des entreprises non déclarantes, qui peuvent être différentes de leurs émissions réelles.

2-5 Fournisseurs de données

Comme indiqué ci-avant, les fournisseurs de données auxquels nous faisons appel pour évaluer les principaux impacts négatifs sur la durabilité sont Sustainalytics et ISS-oekom.

Sustainalytics

Sustainalytics, une société de Morningstar, est un leader mondial dans la recherche et les notations ESG et de gouvernance d'entreprise. Au cours des 25 dernières années, Sustainalytics a réuni des professionnels de la recherche ESG et du service à la clientèle de premier plan pour conserver cette approche personnalisée qui a contribué à son développement. Aujourd'hui, Sustainalytics soutient des centaines d'investisseurs parmi les plus importants au monde, qui intègrent des informations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Sustainalytics est un prestataire de recherche ESG et ne cautionne aucun produit. Les informations de Sustainalytics contenues dans le présent document ne constituent pas un conseil en investissement et ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'achat ou de vente de titres. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers/>

ISS-oekom

Fondée en 1985, ISS-oekom permet aux investisseurs et aux entreprises de construire une croissance durable à long terme en fournissant des données, des analyses et des informations de haute qualité. Avec près de 2 000 employés répartis sur 30 sites américains et internationaux, ISS-oekom est aujourd'hui le premier fournisseur mondial de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.issgovernance.com/>

3. Politiques d'engagement

L'engagement est le processus par lequel les investisseurs utilisent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur stratégie commerciale et leurs performances, y compris en ce qui concerne les enjeux ESG. Le groupe ABN AMRO considère que les enjeux ESG peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement à différents degrés dans les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps. Cela peut améliorer la performance financière des entreprises et la performance à long terme des portefeuilles d'investissement.

La politique d'engagement du groupe ABN AMRO distingue les engagements suivants :

- ▶ Engagement thématique. Il s'agit d'un engagement proactif dans lequel un thème (ESG) choisi est engagé auprès d'un groupe d'entreprises. Les thèmes d'engagement actuels sont :
 - ▶ Environnement : changement climatique, ressources naturelles et pollution, déchets et économie circulaire
 - ▶ Social : droits de l'homme et du travail, gestion et conduite du capital humain, culture et éthique
 - ▶ Gouvernance : efficacité du conseil d'administration, rémunération des cadres et protection et droits des actionnaires
 - ▶ Autres : reporting d'entreprise, gestion des risques et objectif et stratégie opérationnels.
- ▶ Participation à l'engagement collaboratif. En s'adressant aux entreprises d'une seule et même voix, les investisseurs sont plus à même de faire part de leurs préoccupations à la direction de l'entreprise. Il en résulte généralement un dialogue plus éclairé et constructif. ABN AMRO est membre de la plateforme Living Wage Financials (<https://www.livingwage.nl/>), une alliance de 15 institutions financières qui encourage et surveille les entreprises émettrices dans la lutte contre le non-paiement de salaires décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- ▶ Engagements pour un produit spécifique.
- ▶ Engagements ponctuels non couverts par ce qui précède.

Une trajectoire d'engagement se compose des étapes suivantes :

1. Sélection des entreprises pour l'engagement sur la base de l'exposition, de la matérialité des risques ESG et financiers identifiés et de la faisabilité de l'engagement.
2. Définir des objectifs d'engagement SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis) pour les entreprises.
3. L'engagement lui-même consiste en des interactions tout au long de l'année. Les interactions peuvent être écrites, individuelles ou en face à face.
4. Mesurer la progression des engagements. Un objectif d'engagement peut prendre jusqu'à trois ans, en fonction de facteurs tels que la nature de l'enjeu et la réceptivité de l'entreprise à l'engagement.

Les entreprises se verront généralement accorder un délai spécifique (généralement de 2 à 5 ans) pour atteindre l'objectif d'engagement défini. Une entreprise peut rester engagée plus longtemps si de nouveaux enjeux ESG apparaissent. L'engagement avec les entreprises peut parfois faire défaut et il peut être jugé impossible d'effectuer un changement sur un thème particulier ou avec une entreprise dans son ensemble. Dans de tels cas, l'engagement sur un objectif spécifique ou dans l'ensemble de l'entreprise peut être interrompu. Dans ces cas, l'entreprise peut être exclue du portefeuille.

Les engagements peuvent être menés par ABN AMRO ou par un prestataire de services d'engagement au nom d'ABN AMRO. ABN AMRO ne s'engagera ni avec elle-même, ni avec une société du groupe.

Nous nous engageons à toujours mettre les intérêts de nos clients au premier plan. Avec l'engagement, nous cherchons à promouvoir la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles nos clients investissent. Il est possible que nous rencontrions un conflit d'intérêts. Voir la [Conflict of Interest Policy](#) pour savoir comment ABN AMRO identifie, prévient et gère les conflits d'intérêts comme les exemples de cas de figures suivants :

- ▶ Engagement avec une entreprise émettrice qui est également cliente d'ABN AMRO ou qui entretient une autre relation solide (commerciale) avec ABN AMRO ;
- ▶ Engagement avec une entreprise émettrice dans la gestion de portefeuille ou dans l'un des fonds ABN AMRO ;
- ▶ Un membre du personnel impliqué dans l'engagement a un lien personnel avec l'entreprise émettrice ;
- ▶ Les clients d'ABN AMRO peuvent avoir des intérêts différents dans les objectifs et le résultat d'un engagement ;
- ▶ Engagement auprès d'une entreprise émettrice dans laquelle certains clients détiennent des actions et d'autres des obligations.

ABN AMRO vise à promouvoir la valeur et le succès à long terme des entreprises dans lesquelles ses clients investissent. Tout conflit identifié pendant l'engagement est transmis au Comité consultatif pour l'engagement.

La Banque Neuflyze OBC ne vote ni dans le cadre de la gestion sous mandat, ni dans le cadre de ses activités de conseillers financiers. Si des fonds font partie du portefeuille, le gestionnaire de fonds est responsable du vote.

4. Références aux normes internationales

Le cadre de la politique de risque en matière de durabilité est soutenu par les différents codes de conduite commerciale responsable et les normes ou initiatives en matière de développement durable reconnues au niveau international que la Banque Neuflyze OBC a approuvées. Il s'agit notamment de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement, des Principes pour une banque responsable, des dix principes du Pacte mondial des Nations unies, des Principes pour des investissements responsables, des Principes de l'Équateur, des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations unies sur les droits de l'homme et les entreprises et de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

L'objectif de la Banque Neuflyze OBC est d'aligner le portefeuille de prêts et d'investissements des clients sur un scénario au moins bien inférieur à 2 degrés et de soutenir la transition vers une économie zéro émission nette en 2050. ISS-oekom a développé une méthode de calcul pour estimer si une entreprise se trouve dans un scénario 2 degrés. La méthode est basée sur les émissions futures attendues, compte tenu de la stratégie de durabilité de l'entreprise et du secteur dans lequel elle opère. Ces données peuvent être agrégées dans les portefeuilles.

ABN AMRO est un membre actif du [Partnership for Carbon Accounting Financials](#) qui définit des normes de mesure et de reporting harmonisés et transparents du CO2, afin de permettre aux institutions financières d'aligner leur portefeuille sur l'Accord de Paris sur le climat. ABN AMRO participe à l'initiative « [science-based targets](#) » visant à tracer des orientations pour le secteur financier. Ces objectifs scientifiques fournissent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. ABN AMRO met en œuvre les recommandations de la [Task Force for Climate-related Financial Disclosures](#) sur la publication des risques financiers liés au climat.